



La mairie de Saint Pé de Bigorre nous a demandé d'intervenir comme expert dans cette perte karstique

Suite à la demande relative à la prévention des risques liés à la stabilité des parois de l'oueil de la Bop, notre intervention (samedi 15 nov) s'est bornée qu'à la première partie (entrée Oueil de la Bop --> première voûte mouillante soit les 150 premiers mètres), zone où il n'est pas nécessaire de nager, car les conditions sanitaires ne le permettaient pas..



Au cours de cette visite nous n'avons pas constaté de gros changements depuis notre intervention en 1995 (pas d'effondrements et autres éboulements récents). La zone d'entrée est toujours aussi fracturée, par endroit la progression se fait entre les blocs coincés dans le passage, blocs décrochés du plafond fissuré.

Sous certaines fissures remontantes (+4 mètres par rapport au sol de la grotte), nous avons aussi constaté quelques remplissages de terre végétale, ce qui prouve la proximité de la surface.



La salle où l'abbé Abadie s'était arrêté (identifiée sur notre topographie de 1995) est une zone



complexe avec de nombreux effondrements stabilisés, de la roche en place et quelques remplissages notables (banquette de marne).

En ce qui concerne l'aspect sanitaire, le raccordement au tout à l'égout des maisons arrive à point nommé, encore faudra-t-il respecter l'arrêté municipal que nous préconisons, de ne plus déverser la moindre déjection domestique.

Lors de notre visite, le spectacle fut des plus insolites et des plus ragoûtant... Même si l'on n'effacera jamais les traces humaines (plastiques, ferraille...), il serait bon de pouvoir, après le raccordement des usagers, de lessiver la cavité pour la nettoyer de tous ses déchets organiques. Cela pourrait se faire en provoquant une crue contrôlée de 2 à 3 m cubes/sec en utilisant l'apport en eau du bassin écrêteur...

Enfin nous invitons les entrepreneurs qui construisent le réseau collecteur de faire très attention lors du creusement en passant au dessus de la cavité. Encas de crevaison, nous les invitons à ne pas boucher (même partiellement) le drain naturel en coulant du béton, faute de quoi, la cavité bouchée refoulerait en amont, ce qui fera désordre...



